

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRON
MARDI 5 MARS 2013
A 18 HEURES 00

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le **Mardi 5 mars 2013 à 18 H 00** à la Mairie de GRON.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

A GRON, le 28 février 2013

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du 13 décembre 2012.

1 – COMMANDE PUBLIQUE :

- * Marchés publics : Construction d'une micro crèche
- Attribution des lots aux entreprises et demandes de subventions

3 – DOMAINE ET PATRIMOINE

- * Cession d'une parcelle Grande Rue

4 – FONCTION PUBLIQUE

- * Bibliothèque : création d'un poste d'Adjoint Administratif 1^{ère} classe
- * Accueil de loisirs : Prise en charge d'un BAFA – phase de perfectionnement

7 – FINANCES LOCALES :

- * Travaux Ecole Maternelle : Demande de subvention
- * eau et assainissement : réduction sur facture
- * eau et assainissement : admissions en non valeur 2010

INFORMATIONS DU MAIRE

- * Signatures de conventions

- **QUESTIONS ORALES**

COMMUNE DE GRON
SEANCE DU MARDI 5 MARS 2013

Le Conseil Municipal de la Commune de GRON s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 février 2013 et sous la présidence de Monsieur Gilles MILLES, Maire.

Sont présents : Gilles MILLES, Maire, René VIRATELLE, Jean-Paul ROUX, Philippe LAGOGUE, Adjoint, Christian DELHOUME, Françoise HUYSMAN, Stéphane PERENNES, Eric BIRON, Alain CHAPLY, Dany GREGOIRE, Dominique PAVAT, Conseillers.

Absents excusés : Martine BOULAY (pouvoir à Dany GREGOIRE), Marie-Pierre PODGORNIK (pouvoir à Eric BIRON)

Absent : Olivier LELARGE

Secrétaire de séance : Dany GREGOIRE

Le Conseil approuve le compte rendu du 13 décembre 2012.

1 – COMMANDE PUBLIQUE

Délibération n° 2013/03/01

Marchés publics : Construction d'une micro crèche

Attribution des lots aux entreprises et demandes de subventions

Le Maire donne lecture du rapport de la Commission des travaux en date du 26 février 2013 retenant la liste des entreprises suivantes :

| | |
|---|--------------|
| Lot n° 1 : Terrassement – VRD | |
| Entreprise I.D.T.P. rue de l'Industrie 89100 Malay le Grand | 52 500.00 € |
| Lot n° 2 : Gros œuvre | |
| Entreprise 3J BAT SAS 5 Impasse Sennepy 89100 SAINT CLEMENT | 142 500.00 € |
| Lot n° 3 : Carrelages faïences | |
| Sarl JMB CARRELAGE 4 rue des Murs 45200 MONTARGIS | 12 350.70 € |
| Lot n° 4 : Charpente –couverture | |
| Sarl CHEMOLLE 2 Chemin de Rateau 89190 LES SIEGES | 69 650.00 € |
| Lot n° 5 : Serrurerie – métallerie | |
| EIFFAGE ENERGIE BOURGOGNE CHAMPAGNE ZI Plaine des Isles – BP 125 89002 AUXERRE | 6 100.00 € |
| Lot n° 6 : Menuiseries extérieures | |
| EIFFAGE ENERGIE BOURGOGNE CHAMPAGNE Plaine des Isles – BP 125 89002 AUXERRE | 34 900.00 € |
| Lot n° 7 : Cloisons doublages isolation menuiseries intérieures | |
| Sarl SCOBAT 37 Route de Paris 89210 CHAMPLOST | 42 611.98 € |
| Lot n° 8 : Electricité VMC | |
| Sarl Entreprise LAURIN Frères 12 rue du 8 mai 1945 89160 LEZINNES | 25 731.83 € |
| Lot n° 9 : Plomberie sanitaires chauffage | |
| Entreprise ZIEGLER 4 rue de l'Artisanat 89100 PARON | 26 154.00 € |

Lot n° 10 : Peinture sols souples
 Entreprise TECHNIQUE & DECOR 11 rue du Quenou 14 839.23 €
 89380 APPOIGNY
Montant total du marché H.T **427 337.74 €**

VU l'analyse des offres et constatant le montant supérieur à l'estimation initiale, il convient de revaloriser la mission de maîtrise d'œuvre par un avenant n° 1 :

Montant définitif des travaux H.T. 427 337.74 €
 Taux de rémunération 7.04 % H.T. 30 084.58 €
Soit H.T.. 457 422.32 €

A ce montant du marché s'ajoute des frais divers (relevés topographiques, étude de sol, mission sécurité, bureau de contrôle pour un montant H.T. de 7 590.00 € ainsi que le mobilier et l'électroménager pour un montant H.T. de 36 000.00 €.

Total global des travaux de construction de la micro crèche H.T. : **501 012.32 €**
Soit T.T.C 599 210.73 €

VU que les demandes de subventions ont été sollicitées sur un montant H.T de 421 300.00 €, il convient d'établir un nouveau plan de financement de la façon suivante :

| Montant des travaux H.T. | | Subventions sollicitées | |
|---------------------------------|---------------------|--------------------------------|---------------------|
| Marchés | 427 337.74 € | D.E.T.R. | 80 000.00 € |
| Honoraires architecte | 30 084.58 € | C.A.F. | 74 000.00 € |
| Relevés topographiques | 700.00 € | Réserve parlementaire | 3 000.00 € |
| Etude du sol | 1 300.00 € | FNADT | 100 000.00 € |
| Coordonnateur SPS | 2 500.00 € | FEADER | 137 000.00 € |
| Mission sécurité | | | |
| Bureau de contrôle | 3 090.00 € | | |
| Mobilier | 33 000.00 € | | |
| Electroménager | 3 000.00 € | Autofinancement | 107 012.32 € |
| TOTAL | 501 012.32 € | TOTAL | 501 012.32 € |

Le Conseil Municipal accepte l'avenant n° 1 concernant la maîtrise d'œuvre avec le Cabinet J. RENON pour un montant H.T. de 2 484.58 € ce qui porte la mission de 26 700 € à **30 084.58€ H.T. soit 35 981.16€ T.T.C.**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les marchés à intervenir concernant la construction de la micro crèche pour un montant de **427 337.74 € H.T. soit 511 095.94€ T.T.C.**

Le Conseil Municipal accepte le plan de financement tel que présenté ci-dessus.

3 – DOMAINE ET PATRIMOINE

Délibération n° 2013/03/002

Acquisition de terrain « Grande Rue »

Monsieur Jacques FLAMANT a vendu en 2012 ses biens immobiliers 12 Grande Rue à GRON. Il est toutefois resté propriétaire de la parcelle cadastrée section A

n° 1715 de 51 m². Il souhaite la céder à la Commune de GRON à l'euro symbolique pour être incorporée dans le domaine public communal.

Maître TATAT ayant procédé à la vente de sa propriété principale est chargé de régulariser cette situation par l'établissement d'un acte.

4 – FONCTION PUBLIQUE

Délibération n° 2013/03/003

Personnel – Bibliothèque Municipale – création de poste

Le Maire expose au Conseil que compte tenu des nécessités de service, il convient de créer un poste à la Bibliothèque Municipale – filière administrative – cadre d'emploi des Adjoint Administratifs Territoriaux : création à compter du

1^{er} avril 2013 d'un poste d'Adjoint Administratif 1^{ère} classe à temps complet (35/35) en vue de la nomination d'un agent dans le cadre de la mobilité interne.

Le Conseil Municipal décide la création de ce poste et charge le Maire de nommer un agent dans ce poste.

Délibération n° 2013/03/004

Personnel – convention de formation BAFA

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de former un agent d'animation, dans le cadre de son contrat CAE/CUI, au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA).

Il convient de passer une convention avec l'UFCV (Union Française des Centres de vacances et de Loisirs) à TROYES du 24 juin 2013 au 29 juin 2013 ;

La convention est conclue pour une durée déterminée de 6 jours pour un montant de **380€** en demi-pension.

Le Conseil accepte la convention de formation avec l'UFCV et s'engage à régler la somme de **380€** pour la formation approfondissement.

7 – FINANCES LOCALES

Délibération n° 2013/03/005

Ecole Maternelle– travaux: demande de subvention

Le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de rénovation sur l'école maternelle sont indispensables (façades, zinguerie, étanchéité, mise aux normes électriques, sécurisation du préau...).

Monsieur Eric BIRON ne prend pas part à la délibération et sort de la salle.

Différents devis ont été sollicités en fonction des corps d'état et, après analyse, les entreprises retenues pour les travaux sont :

* **Sarl Menuiserie Biron & Associés** pour la réhabilitation des façades par la pose de panneaux en résine pour un montant de **68 799.00€ H.T.**

* **Sens Serrurerie à Sens** pour les travaux de zinguerie et travaux de couverture pour un montant de **8 490.00€ H.T.**

* **Eurl Longeau à Villeneuve sur Yonne** pour les travaux de remise aux normes électricité pour un montant de **1 254.82€ H.T.**

* **Sarl Piaget à Maillot** pour le changement de la porte d'entrée de l'école pour un montant de **3 217€ H.T.**

* **Entreprise Barreau Joël** pour le changement des dalles de plafond des classes, de la salle d'évolution, de la cuisine et des sanitaires pour un montant **8 665.50€ H.T.**

* **Entreprise WATELLEZ de Poissy** pour la sécurisation des 9 poteaux béton du préau par la pose de protection souple « Softy » sur mesure pour un montant de **1 922.20€ H.T.**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les devis pour un montant total de 92 348.52 € H.T.

Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès de la DETR au titre de la 2^{ème} programmation 2013. Le montant de l'aide qui pourrait être accordée est de 40 % sur un montant de **92 348.52€ H.T.** soit **36 940.00€.**

Délibération n° 2013/03/006

Services des eaux et services d'assainissement

Dégrèvements sur facture d'eau – rôle 2012

Le Maire fait part de la réclamation d'une administrée concernant sa facture d'eau rôle d'eau 2012 relative à la consommation du 1 Chemin des Courois à GRON.

Le Conseil Municipal accepte de dégrever cette administrée à hauteur de 80 m3.

Des titres de réduction seront établis sur le budget de l'assainissement pour la somme de 146.40 € et sur le budget de l'eau pour la somme de 95.84 €

Délibération n° 2013/03/007

Services des eaux – admission en non valeur

Le Maire présente le dossier d'admission en non valeur d'une cote irrécouvrable sur le budget des services des eaux de la Commune de GRON transmis par Monsieur le Trésorier de Sens Municipale (états P511 hélios des produits irrécouvrables) pour un montant de **525.69€**.

Le Conseil Municipal admet en non valeur sur le budget des services des eaux les sommes de **153.69€** - exercice 2010 et **372.00€** - exercice 2010.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget du service des eaux 2013 à l'article 6542.

Délibération n° 2013/03/008

Services d'assainissement – admission en non valeur

Le Maire présente le dossier d'admission en non valeur d'une cote irrécouvrable sur le budget du service assainissement de la Commune de GRON transmis par Monsieur le Trésorier de Sens Municipale (états P511 hélios des produits irrécouvrables) pour un montant de **859.28€**.

Le Conseil Municipal admet en non valeur sur le budget du service assainissement les sommes de **132.48€** - exercice 2010 et **726.80 €** - exercice 2010 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget du service assainissement 2013 à l'article 6542.

INFORMATIONS DU MAIRE

Conventions signées par le Maire dans le cadre de la délégation du 14 mars 2008 consentie par le Conseil Municipal :

*** Maison de l'Enfance**

Convention avec le Docteur Marie-Françoise RIGOLLET pour 5 interventions annuelles à 175 €.

*** Aide aux Devoirs**

Convention avec le Docteur Marie-Françoise RIGOLLET pour 3 interventions annuelles à 180 €.

*** Maison de l'Enfance**

Convention avec le Docteur Hélène ROUX pour assurer les vacances nécessaires en fonction des besoins au tarif horaire de 36 €.

*** Groupe scolaire**

Convention avec le Centre Nautique Municipal de la Ville de SENS concernant l'utilisation de la piscine suivant un nombre d'heures effectives soit 77.45 € par créneau horaire avec intervention pédagogique

*** Maison des Ados**

Convention avec l'Association « l'Attribut » à Argenteuil pour un stage multi-percussif de 2 jours pour un coût de 600 €.

*** Maison des Ados**

Convention avec Monsieur Alexandre LOISEL, professeur de musique à Paron pour 7 h de cours de musique mensuel au tarif horaire de 30 €.

AFFAIRES DIVERSES

Les élus abordent la suite à donner à la réforme des rythmes scolaires applicable en septembre 2013 ou en septembre 2014. Une réunion aura lieu à la salle des fêtes le 11 mars 2013 avec les enseignants et les parents d'élèves.

Stéphane PERENNES informe le Conseil que l'arbre du citoyen (un gingko biloba) sera planté le samedi 23 mars 2011 à 11 heures à la Fosse aux Loups en présence de représentants de la ligue des Droits de l'Homme.

La séance est levée à 19 h45.